

# CODE DE CONDUITE

**Approbation Conseil d'Administration de septembre 2022**

Fondée en 1973, PARTAGE a pour but, à travers le monde, de contribuer à atténuer et, si possible, supprimer la souffrance des enfants. L'association s'engage à protéger tous les enfants participants aux activités qu'elle soutient ou concernés par ses activités. Elle adhère aux principes issus de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et veille à leur application par l'exigence du respect des droits et de la dignité de chaque enfant afin de contribuer à leur développement physique, mental, moral et social.

Ce Code de Conduite vise à prévenir toute situation d'abus et à protéger les enfants de toute maltraitance.

L'objectif est que chaque signataire veille à adopter une conduite personnelle et professionnelle qui respecte à tout moment l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce Code de Conduite s'applique à toutes les personnes travaillant pour ou avec l'organisation, en France comme à l'étranger : les membres du Conseil d'Administration, salariés, stagiaires, volontaires, bénévoles réguliers ou ponctuels. Il sera joint à la charte des marraines, parrains, donatrices, donateurs de PARTAGE susceptibles de rencontrer les enfants sur les zones d'intervention.

## LE CODE DE CONDUITE

Toutes et tous, nous agissons dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

### **Ce que je m'engage à toujours faire :**

- Comprendre pleinement le présent Code de Conduite et ses implications
- Traiter les enfants avec respect, agir avec équité à l'égard de chaque enfant, sans discrimination, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, de la nationalité, du sexe, de la langue, de la religion, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la culture, de l'appartenance sociale ou politique, de la condition socio-économique, du statut, de la naissance ou de tout autre motif
- Avoir un regard positif sur les enfants et les valoriser en tant qu'individus ayant leurs propres besoins et droits en leur permettant de développer leur potentiel
- Offrir une écoute attentive aux enfants, développer une approche participative en leur permettant de partager leurs opinions, de se positionner sur ce qui est acceptable et inacceptable et leur faire prendre conscience qu'ils ont le droit d'être entendus et protégés

- Discuter avec les enfants de leurs contacts avec les salariés et autres intervenants, les encourager à parler ouvertement de leurs interactions avec les adultes et les enfants et à faire part de leurs préoccupations
- Instaurer un climat de confiance avec les enfants, leur famille, leur communauté, tout intervenant afin de partager les préoccupations de chacun et d'en discuter ouvertement
- Veiller à mes apparence, langage et actions afin de m'assurer que mon comportement est respectueux de toutes et tous en tout temps
- Avoir à l'égard des enfants des attentes appropriées en fonction de leur âge, niveau d'aptitude et développement
- Planifier, organiser le travail et le lieu de travail de façon à prévenir et à minimiser les risques d'abus
- Réaliser des activités avec un enfant dans des endroits publiquement accessibles ou ouverts; à défaut, m'assurer qu'un autre adulte est présent
- Obtenir la permission de l'enfant et de ses parents avant de prendre des photos, d'enregistrer des vidéos ou d'utiliser son image ou le récit de son histoire ; expliquer aux enfants et aux parents la manière dont seront utilisés l'image et le message
- Prendre connaissance des traditions et restrictions locales avant de photographier ou de filmer des enfants
- Respecter les normes liées à la dignité relatives à la photographie et vidéographie d'un enfant en m'assurant qu'il est vêtu et qu'il ne pose pas de façon dégradante ou pouvant être interprétée comme ayant une connotation sexuelle
- Informer les enfants et les communautés de leur droit à signaler toute situation préoccupante et expliquer les procédures de signalement
- Signaler immédiatement toute inquiétude, soupçon, allégation au sujet de comportements allant à l'encontre du présent Code de Conduite via les mécanismes de signalement en vigueur
- Prendre au sérieux toute information relative à un comportement à risque ou d'une mise en danger de la part d'un enfant, d'un collègue ou de tout autre intervenant, la signaler immédiatement via les mécanismes de signalement en vigueur
- Signaler immédiatement un cas d'abus d'enfant dont je suis témoin via les mécanismes de signalement en vigueur
- Traiter confidentiellement toute information relative à un manquement au Code de Conduite au sein du cercle restreint des personnes en charge de recevoir et de gérer le signalement au sein de l'association PARTAGE, des services de police et de protection de l'enfance concernés. Garder à l'esprit le besoin de protection de la vie privée et de la dignité de toutes les personnes mises en cause
- Coopérer à une enquête, ne pas dissimuler ni détruire des informations

### **Ce que je m'engage à ne jamais faire :**

- Me trouver sous l'influence d'alcool ou de toute substance pouvant affecter mes capacités de travail et de jugement en présence d'enfants pendant mon activité professionnelle

- Solliciter une relation amoureuse ou adopter un comportement laissant supposer de telles intentions à l'égard d'un enfant
- Utiliser un langage verbalement ou émotionnellement abusif, sexuellement évocateur, provocateur, dégradant, humiliant, infamant, discriminant ou culturellement inapproprié vis-à-vis des enfants ou de tout intervenant
- Entretenir des relations personnelles avec les enfants ou leur famille que ce soit dans le monde réel et/ou virtuel
- Toucher un enfant de manière inconvenante, inappropriée ou pouvant heurter les sensibilités culturelles
- Me livrer à une activité de nature sexuelle avec une personne de moins de 18 ans quel que soit l'âge légal de la majorité sexuelle du pays. Une compréhension erronée de l'âge d'un enfant ne constitue pas une justification ou un moyen de défense
- Frapper, agresser, abuser physiquement un enfant ou prendre des mesures de discipline sous forme de châtiments corporels
- Echanger de l'argent, un emploi, des biens ou des services, un traitement préférentiel contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou toute forme de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation
- Engager tout enfant dans tout type d'emploi ne respectant pas la réglementation nationale relative au travail des enfants
- Poster des photos ou informations au sujet des enfants sur des sites personnels ou des réseaux sociaux
- Avoir une implication personnelle dans la visualisation, la possession, la production ou la distribution d'images mettant en scène des enfants dans des positions à caractère sexuel ou dégradantes et/ou portant préjudice à la dignité de l'enfant
- Accéder volontairement à des sites internet à caractère sexuel, pornographique, impliquant des mineurs
- Faire visionner de la pornographie à des enfants
- Montrer les visages d'enfants exploités sexuellement, victimes de trafic ou d'abus, en conflit avec la loi, liés à des groupes armés, et qui pourraient être facilement retrouvés même si leur identité n'a pas été divulguée
- Publier une histoire, des photos, des vidéos pouvant mettre en danger l'enfant, sa famille ou sa communauté
- Instrumentaliser les enfants dans une position de victimes : faibles, impuissants, désarmés, désespérés, etc.
- Inviter un enfant bénéficiaire à passer la nuit à mon domicile sans surveillance
- Dormir dans la même chambre qu'un enfant bénéficiaire
- Emmener un enfant aux toilettes, prendre une douche, l'aider à s'habiller, se déshabiller alors que l'enfant peut le faire lui-même
- Voyager seul avec un enfant sans la présence d'un représentant légal ou sans autorisation préalable
- Divulguer ou contribuer à divulguer sans autorisation préalable de l'enfant et de sa famille toute information sur les bénéficiaires ou membres de leur famille, sur leur vie privée, leur état de santé physique, psychique, émotionnel, sur leur situation financière, leurs antécédents d'abus/d'exploitation
- Mener seul.e ma propre enquête ou questionner de ma propre initiative un enfant susceptible d'avoir été victime d'un abus

## Je comprends que :

- Tout adulte est responsable de son comportement et ne pourra en aucun cas blâmer l'enfant
- Aucun abus envers un enfant, quelle qu'en soit la forme ; physique ; psychologique ; sexuelle ; par négligence ne sera toléré. PARTAGE prendra toutes les mesures immédiates utiles pour :
  - Porter assistance à la victime notamment en la protégeant et la soutenant
  - Mener une enquête interne
  - Le cas échéant, prendre des sanctions disciplinaires
    - Eventuellement entamer une procédure judiciaire et/ou transmettre aux autorités compétentes les cas de violation du Code de Conduite
  - Le cas échéant, prendre des mesures appropriées pour s'assurer que de tels incidents ne se reproduisent pas

Toute violation du présent Code de Conduite mènera à une enquête interne ou/et à un signalement auprès de l'autorité compétente ainsi qu'à une éventuelle suspension ou résiliation du contrat de travail.

Je déclare avoir pris connaissance des mécanismes de signalement en vigueur.

Je déclare n'avoir jamais été reconnu.e coupable d'une infraction impliquant un préjudice envers un enfant, une personne vulnérable et avoir un casier judiciaire vierge de tous délits impliquant des enfants. Sur demande de PARTAGE, je présenterai un casier judiciaire – extrait numéro 3.

Je déclare qu'aucune procédure civile ou pénale de quelque nature que ce soit n'a été engagée contre moi à la date de cette déclaration concernant un préjudice causé à un enfant.

PARTAGE se réserve le droit d'informer d'autres organisations en quête de références professionnelles concernant la résiliation du contrat de travail suite à une grave violation des principes de protection de l'enfant, dans les limites des lois applicables relatives à la protection des données.

Je, soussigné.e, ....., occupant le poste de....., déclare avoir lu et compris le présent Code de Conduite et m'engager à en respecter toutes les règles.

Date :

Signature :